



Inscriptions périscolaires



Dossier à rendre

avant le 31 JUILLET 2019

Pour vous procurer votre dossier
(si vous ne l'avez pas reçu par mail),
vous pouvez :

- ✚ Le télécharger sur le site internet de la Mairie de Montmélian (www.montmelian.com),
- ✚ Le retirer à l'accueil de la Mairie,
- ✚ Le télécharger sur votre espace personnel de gestion d'inscription périscolaire **PORTAIL FAMILLE**.
<https://www.mon-portail-famille.fr/client/mairie-montmelian>

Demandez l'envoi de votre identifiant et Mot de passe
au service Education jeunesse
(viescolaire@montmelian.com)

**Joindre au dossier
les pièces suivantes :**

- ✚ Un dossier individuel d'inscription,
- ✚ Un justificatif de domicile,
- ✚ La copie du carnet de santé,
- ✚ Un justificatif de quotient familial,
- ✚ Un RIB, si vous optez pour le prélèvement automatique,
- ✚ La copie du jugement attestant quel parent à la garde de l'enfant (le cas échéant)
- ✚ La copie du PAI protocole d'accueil individualisé, si toutefois votre enfant en a un.

Une fois complété, votre dossier doit être transmis AVANT LE 31 JUILLET soit :

✚ En version scannée par mail : viescolaire@montmelian.com

✚ En version scannée sur votre espace personnel du **PORTAIL FAMILLE**,
Rubrique « Ma Messagerie »



✚ En version papier en le déposant à l'accueil de la Mairie

